



**Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement**

---

**Commune de GRAVELINES**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'URBANISME**

La société FLOCRYL, dont le siège social est situé Port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203, 59820 GRAVELINES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 situé sur le territoire de la commune de GRAVELINES ainsi qu'un permis de construire n° 059 27 32 1000 17 déposé en mairie de GRAVELINES le 3 novembre 2021.

Ces demandes sont soumises à l'enquête publique unique **en mairie de GRAVELINES pendant quarante-trois jours consécutifs, soit du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis transmis le 17 mars 2021 puis le 29 novembre 2021, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet (respect des règles sanitaires en vigueur).

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

<https://participation.proxiterritoires.fr/flocryl-gravelines>

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : [flocryl-gravelines@mail.proxiterritoires.fr](mailto:flocryl-gravelines@mail.proxiterritoires.fr) ;

- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de GRAVELINES, Place Albert Denvers, rue des Clarisses, 59820 GRAVELINES à l'attention de M. le commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique FLOCRYL à GRAVELINES.

**L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autre qu'au format PDF et de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.**

M. Michel DUVET, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, **en mairie de GRAVELINES, au lieu de consultation du dossier le lundi 7 février 2022 de 8h30 à 12h00, le mercredi 16 février 2022 de 8h30 à 12h00, le samedi 26 février 2022 de 9h00 à 12h00, le vendredi 4 mars 2022 de 13h30 à 17h00, le samedi 12 mars 2022 de 9h00 à 12h00 et le lundi 21 mars 2022 de 13h30 à 17h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Philippe FANUCCI, président directeur général de la société FLOCRYL, par téléphone : 06.20.88.45.89 ou par courriel : [pfanucci@snf.com](mailto:pfanucci@snf.com).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de **GRAVELINES** pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire de GRAVELINES rendra sa décision d'accord ou de refus de permis de construire.